

Louis XIV, roi très chrétien de France et de Navarre heureusement régnant.

Ce discours du glorieux Claude, empereur romain, Lyonnais d'origine, touchant le droit de cité à accorder à la Gaule Chevelue, prononcé au Sénat et envoyé au Sénat de Lyon, gravé sur deux tables d'airain :

Très illustre Joseph Guignard, vicomte de S<sup>t</sup> Priest, conseiller intime de sa majesté royale, président de la cour suprême des finances en Dauphiné, prévôt des marchands pour la seconde fois, Justin Cropet, écuyer, seigneur d'Irigny, préposé aux voies publiques, aux ponts et aux ports, Noel Costart, citoyen, Pierre Bollioud, écuyer, conseiller du Roi, défenseur doyen des causes royales, Pierre Rambaud, écuyer, seigneur de Champ-Renard, attaché à la maison du Roi, consuls.

Pour procurer l'embellissement de la cité et conserver le souvenir de son antique gloire, a été placé ici l'an de l'ère chrétienne M. DC. LVII.

La *Table de Claude* resta exposée à l'Hôtel de Ville jusqu'en 1814, époque où elle fut transportée au Palais des Arts. A partir de ce nouveau changement nous n'avons pu, malgré de patientes recherches, découvrir aux archives de la ville le moindre document relatif aux déplacements successifs de cet antique, que nous indiquerons simplement d'après leurs relations imprimées.

Le transfert de la *Table Claudienne* au Palais des Arts fut opéré, sous la direction d'Artaud qui, dans sa notice du Musée imprimée en 1819, dit simplement : « On doit à M. le comte d'Albon, ex-maire, et au Conseil municipal, de pouvoir contempler aisément ces tables d'airain dans le Musée, et de les avoir fait sortir d'un endroit où elles